

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** PRMX

**Type(s) de produit:** TP03 - Hygiène vétérinaire

TP03 - Hygiène vétérinaire

**Numéro de l'autorisation:** EU-0018497-0000

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** EU-0018497-0003

## Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	8
5.1. Consignes d'utilisation	8
5.2. Mesures de gestion des risques	8
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	8
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	9
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	9
6. Autres informations	9

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

PRMX
IODOSE

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

<b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b>	Nom	PRODHYNET SA
	Adresse	11 avenue des châtelets 22440 PLOUFRAGAN France
<b>Numéro de l'autorisation</b>	EU-0018497-0000 1-3	
<b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>	EU-0018497-0003	
<b>Date de l'autorisation</b>	11/10/2018	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	30/09/2028	

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

<b>Nom du fabricant</b>	PRODHYNET SA
<b>Adresse du fabricant</b>	11, Avenue des Châtelets 22440 PLOUFRAGAN France
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	PRODHYNET SA - 11, Avenue des Châtelets 22440 PLOUFRAGAN France

### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	1319 - Iode
<b>Nom du fabricant</b>	COSAYACH : SCM Cía. Cosayach Minera Negreiros, Rut. N°96.625.710-5
<b>Adresse du fabricant</b>	Terrenos de Elena S/N - Huara, Región de Tarapacá Chili
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Extrait de la mine à : S.C.M. Cía. Minera Negreiros, S.C.M. Cosayach Soledad. Rafiné à : S.C.M. Cía. Minera Negreiros. - Pozo Almonte Chili
<b>Substance active</b>	1319 - Iode
<b>Nom du fabricant</b>	ACF MINERA SA
<b>Adresse du fabricant</b>	San martin 499 Iquique Chili
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Faena Lagunas KM. 1.722 Ruta A-5, Pozo Almonte Chili
<b>Substance active</b>	1319 - Iode
<b>Nom du fabricant</b>	SOCIEDAD QUIMICA y MINERA SA
<b>Adresse du fabricant</b>	Los Militaers 4290 SANTIAGO DE CHILE Chili
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Pedro de Valdivia (PV) Route B 180 Antofagasta Chili
	Nueva Victoria (NV) Route 5 North, Km 1925 Pozo Almonte Chili

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Iode		Substance active	7553-56-2	231-442-4	2,5
Alcools, C12-14, éthoxylés (rapport molaire moyen de 11 moles EO)	Poly(oxy-1,2-éthanediyle), -C12-14-(à nombre pair)-hydroxy-alkyle		68439-50-9		24,199

## 2.2. Type de formulation

SL - Concentré soluble

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

### Mention de danger

Provoque des lésions oculaires graves.

Risque présumé d'effets graves pour les organes (thyroïde) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par voie orale.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Peut être corrosif pour les métaux.

### Conseils de prudence

Tenir hors de portée des enfants.

Ne pas respirer les brouillards.

Ne pas respirer les vapeurs.

Ne pas respirer les aérosols.

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Porter des gants de protection.

Porter des vêtements de protection.

Porter un équipement de protection des yeux.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

Consulter un médecin en cas de malaise.

Éliminer le contenu dans en accord avec les réglementations locales/régionales/nationales/internationales

Éliminer le récipient dans en accord avec les réglementations locales/régionales/nationales/internationales

Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

## 4. Utilisation(s) autorisée(s)

## 4.1 Description de l'utilisation

### Utilisation 1 - Use # 3.1 – Trempage, mousse ou pulvérisation manuel(le) ou automatisé(e) avant la traite

<b>Type de produit</b>	TP03 - Hygiène vétérinaire
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	-
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Nom scientifique: Bacteria Nom commun: bactérie Stade de développement: Pas de donnée  Nom scientifique: levures Nom commun: levures Stade de développement: Pas de donnée
<b>Domaine d'utilisation</b>	Intérieur  Désinfection des trayons des animaux de production laitière par trempage, mousse, pulvérisation avant la traite
<b>Méthode(s) d'application</b>	Trempage, mousse, pulvérisation -  Désinfection des trayons par trempage, mousse ou pulvérisation manuel(le) ou automatisé(e) avant la traite  Récipient de trempage, Récipient à mousse, pulvérisateur, machine automatisée de trempage, machine automatisée pour mousse, pulvérisateur automatique
<b>Taux et fréquences d'application</b>	Doses d'application pour le produit dilué : vaches et bufflonnes : 3 à 10 ml (5 à 8 ml recommandé) - brebis : 1,5 à 5 ml (1,5 à 3 ml recommandé) - chèvres : 2,5 à 6 ml (2,5 à 4 ml recommandé) - 10 - Fréquence : 2 à 3 fois par jour
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	BIDON PEHD 5, 10, 22 L  FÛT PEHD 60, 120, 220 L  CONTENEUR PEHD 1000 L

#### 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Préparer une dilution à 10 % (v/v : 10 ml de produit, ajouter de l'eau jusqu'à 100 ml) pour l'activité bactéricide et levuricide.

Remplir manuellement ou automatiquement le récipient de trempage / récipient à mousse/ le pulvérisateur avec le produit dilué.

Éliminer toutes les saletés visibles avant d'appliquer le produit.

Avant la traite, appliquer le produit par trempage / mousse / pulvérisation manuel(le) ou automatique sur toute la longueur des trayons de l'animal.

Laisser agir le produit pendant au moins une minute.

Utiliser systématiquement la méthode de nettoyage et d'essuyage des trayons avant d'attacher le faisceau trayeur.

Voir également les instructions générales d'emploi du meta RCP 3.

#### **4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques**

Pour les applications manuelles par pulvérisation, porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (le matériau des gants sera précisé par le titulaire de l'autorisation mentionné dans les informations sur le produit)/des vêtements de protection/lunettes de protection.

S'il est nécessaire de procéder à une désinfection avant et après la traite, il convient d'utiliser un autre produit biocide ne contenant pas d'iode pour la désinfection après la traite.

#### **4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Voir les instructions générales d'emploi du meta RCP 3.

#### **4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

Voir les instructions générales d'emploi du meta RCP 3.

#### **4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Voir les instructions générales d'emploi du meta RCP 3.

## 4.2 Description de l'utilisation

### Utilisation 2 - Use # 3.2 – Trempage, mousse ou pulvérisation manuel(le) ou automatisé(e) après la traite

<b>Type de produit</b>	TP03 - Hygiène vétérinaire
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	-
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Nom scientifique: Bacteria Nom commun: bactérie Stade de développement: Pas de donnée  Nom scientifique: levures Nom commun: levures Stade de développement: Pas de donnée  Nom scientifique: Algae Nom commun: algues Stade de développement: Pas de donnée  Nom scientifique: virus Nom commun: virus Stade de développement: Pas de donnée
<b>Domaine d'utilisation</b>	Intérieur  Désinfection des trayons des animaux de production laitière par trempage, mousse, pulvérisation après la traite
<b>Méthode(s) d'application</b>	Trempage, mousse, pulvérisation -  Désinfection des trayons par trempage, mousse ou pulvérisation manuel(le) ou automatisé(e) après la traite. Récipient de trempage, Récipient à mousse, pulvérisateur, machine automatisée de trempage, machine automatisée pour mousse, pulvérisateur automatique
<b>Taux et fréquences d'application</b>	Doses d'application du produit dilué : vaches et bufflonnes : 3 à 10 ml (5 à 8 ml recommandé) - brebis : 1,5 à 5 ml (1,5 à 3 ml recommandé) - chèvres : 2,5 à 6 ml (2,5 à 4 ml recommandé) - Pour la désinfection bactéricide, levuricide, algicide, il convient de préparer une dilution à 10 % (v/v : 10 ml de produit, ajouter de l'eau jusqu'à 100 ml). Pour la désinfection virucide, il convient de préparer une dilution à 20 % (v/v : 20 ml de produit, ajouter de l'eau jusqu'à 100 ml). - Fréquence : 2 à 3 fois par jour
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	BIDON PEHD 5, 10, 22 L  FÛT PEHD 60, 120, 220 L  CONTENEUR PEHD 1000 L



#### 4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Préparer une dilution à 10 % (v/v : 10 ml de produit, ajouter de l'eau jusqu'à 100 ml) pour l'activité bactéricide, levuricide et algicide ou 20 % (v/v : 20 ml de produit, ajouter de l'eau jusqu'à 100 ml) dans le cas où l'activité virucide est nécessaire.

Remplir manuellement ou automatiquement le récipient de trempage / récipient à mousse/ le pulvérisateur avec le produit dilué.

Après la traite, appliquer le produit par trempage / mousse / pulvérisation manuel(le) ou automatique sur toute la longueur des trayons de l'animal.

Laisser le produit jusqu'à la traite suivante. Maintenir les vaches debout jusqu'à ce que le produit soit sec (au moins 5 minutes).

Lors de la traite suivante, utiliser systématiquement la méthode de nettoyage et d'essuyage des trayons avant d'attacher le faisceau de traite.

Voir également les instructions générales d'emploi du meta RCP 3.

#### 4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Pour les applications manuelles par pulvérisation, porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (le matériau des gants sera précisé par le titulaire de l'autorisation mentionné dans les informations sur le produit)/des vêtements de protection/lunettes de protection.

S'il est nécessaire de procéder à une désinfection avant et après la traite, il convient d'utiliser un autre produit biocide ne contenant pas d'iode pour la désinfection avant la traite.

#### 4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les instructions générales d'emploi du meta RCP 3.

#### 4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales d'emploi du meta RCP 3.

#### 4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les instructions générales d'emploi du meta RCP 3.

## 5. Conditions générales d'utilisation

### 5.1. Consignes d'utilisation

Voir les consignes d'utilisation spécifiques pour chaque usage.  
Toujours lire l'étiquette ou la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées.  
Le produit doit être amené à une température supérieure à 20 °C avant utilisation.

Il est recommandé d'utiliser une pompe de dosage pour verser le produit dans l'équipement d'application.  
Remplir manuellement ou automatiquement le récipient de trempage /récipient à mousse/ le pulvérisateur avec le produit dilué.

Répéter l'application, si nécessaire, à chaque traite.  
Nettoyer régulièrement le matériel d'application à l'eau chaude.

### 5.2. Mesures de gestion des risques

Voir les mesures de gestion des risques spécifiques pour chaque usage.

### 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Retirer immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Les laver avant de les remettre.

En cas de malaise, obtenir un avis médical/consulter un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin.

#### INSTRUCTIONS DE PREMIERS SECOURS

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air frais.
- En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau.

- En cas de contact avec les yeux :

Rincer immédiatement en appliquant un léger filet d'eau pendant au moins 15 minutes, les yeux grands ouverts.

Si la personne porte des lentilles de contact, les retirer si cela est possible. Continuer de rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

- En cas d'ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenir un avis médical.

Se référer à la fiche de données de sécurité mise à la disposition des utilisateurs professionnels : elle contient un numéro de téléphone en cas d'urgence.

Déversement important : Délimiter, contenir le déversement avec un absorbant inerte et le recueillir au moyen d'une pompe dans un réservoir de secours. Recueillir le déversement dans des récipients appropriés et refermés, et portant une étiquette correcte en vue de l'éliminer.

Ne jamais remettre les déversements dans les récipients d'origine en vue de les réutiliser.

### 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

A la fin du traitement, éliminez le produit inutilisé, ainsi que son emballage, conformément aux exigences locales. Le produit utilisé peut être évacué vers les égouts municipaux ou déversé avec le lisier, selon les exigences locales. Évitez de le déverser dans des installations d'épuration individuelles.

Les serviettes en papier utilisées pour éliminer le produit et sécher les trayons peuvent être éliminées dans les déchets ordinaires et domestiques.

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de conservation : 2 ans dans les emballages PEHD

Ne pas stocker à une température supérieure à 30 °C.

### 6. Autres informations

-